



# CHALLENGE DES P'TITS BOUTS PRESENTATION ET REGLEMENT 2018-2019

## PRÉAMBULE

### 1. Présentation

Ce challenge vient compléter le dispositif « Poussins-Benjamins-Minimes » mis en place par le Comité Régional Île de France en 2015 dans le but d'accompagner les clubs qui se structurent autour des jeunes pour atteindre les critères de l'École du Tir à l'Arc Français (ETAF) proposé par la Fédération. Les clubs « PBM » bénéficient du prêt de matériel adapté aux plus jeunes, et d'entraînement partagés 3 fois dans la saison.

### 2. Objectifs

- Permettre aux jeunes compétiteurs de se retrouver sur des compétitions identifiées
- Promouvoir le dispositif « PBM » auprès des clubs qui s'investissent autour des jeunes
- Créer de l'émulation entre les clubs du dispositif « PBM » et les valoriser

### 3. Déroulement

- Identifier 4 concours salle, 2 les mêmes week-end répartis sur le territoire (N/S – E/O) et 1 concours de Tir Extérieur existants
- Réserver le départ du samedi après-midi aux poussins et benjamins sur ces 5 concours jusqu'à 15 jours avant la date de la compétition
- Récompenser les poussins et les benjamins à l'issue de ce départ réservé
- Établir un classement des clubs sur ces 3 compétitions

Pour intégrer le dispositif PBM, un club devra avoir participé à au moins 2 des 3 compétitions. Pour y rester, en plus de sa participation à 2 étapes (1 seule s'il a une équipe engagée en DR Jeunes), il devra également avoir été présent sur au moins 1 des 2 entraînements partagés hivernaux et l'entraîneur extérieur. La commission régionale jeunes pourra étudier toute demande dérogatoire qui lui sera adressée.

### CLUBS « PBM » 2019

- ❖ ACHERES
- ❖ BONDY
- ❖ CHEVILLY LARUE
- ❖ GAGNY
- ❖ MORANGIS
- ❖ PAAC - PONTAULT
- ❖ PONTOISE
- ❖ TORCY
- ❖ VILLEJUIF
- ❖ VILLIERS SUR MARNE

# REGLEMENT

## 1. Critères de participation

Présenter des poussins et benjamins sur le départ réservé.

## 2. Inscription

Indiquer à l'organisateur sa volonté d'apparaître dans le classement du challenge PBM lors du passage au greffe en remplissant le bulletin mis à disposition.

Le classement des clubs inscrits est réalisé d'après les résultats des poussins et benjamins ayant tirés sur le départ réservé selon les modalités exposées dans le paragraphe 4.

## 3. Hauteur des blasons

Ce challenge étant mis en place pour assurer la promotion de la compétition chez les plus jeunes, si les organisateurs n'ont pas la ciblerie permettant de positionner les blasons à 1m10 la tolérance sera de mise.

## 4. Attribution des points

- ✓ Le score : moyenne des archers présents sur le départ réservé (uniquement poussins et benjamins)
- ✓ La régularité : présence du club (poussins ou benjamins sur le départ réservé)
  - sur les 3 concours = 300 pts
  - sur 2 concours = 200 pts
  - sur 1 seul concours = 100 pts
- ✓ La quantité : 50 pts par poussin présent sur le départ réservé

## 5. Résultats du challenge PBM

Un classement intermédiaire est réalisé à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape en salle, consultable sur le site du CRIdF. Il est actualisé après la 2<sup>ème</sup> étape en salle et le classement final est établi après le concours de Tir Extérieur.

Un diplôme est remis aux 3 clubs figurant sur le podium du classement général à l'issue de la 3<sup>ème</sup> étape.

Une dotation matérielle d'une valeur de 300€, 200€ et 100€ est offerte aux 3 premiers clubs du classement final. Les récompenses sont remises aux clubs concernés lors de l'AG du CRIdF.